

Direction de la sécurité de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord
Division Aviation Générale
Subdivision Aérodromes, Environnement et Aviation Légère

Athis-Mons, le 12 Juillet 2023

Monsieur Guido VAN PEE
Meesberg n° 31
B-3220 HOLSBEEK
BELGIQUE

Nos réf. : **608** ULM DSAC-NDT/AG/

Affaire suivie par : Constantin TEILLON

constantin.teillon@aviation-civile.gouv.fr

Tél. 01.69.57.75.15 - Fax : 01 69 38 48 62

Objet Délivrance d'une carte d'identification ULM 59EAN

Monsieur,

Comme suite à votre demande et conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM, j'ai l'honneur de vous adresser, en pièces jointes, la carte d'identification de votre ULM, identifié 59EAN, ainsi que l'accusé réception de la déclaration d'aptitude vol de l'ULM qui y est associée.

Ces documents indissociables sont délivrés en considération de votre seule déclaration, sans que celle-ci n'ait fait l'objet d'une quelconque vérification par les services de l'aviation civile. Je me permets de vous rappeler que l'auteur d'une fausse déclaration est passible des dispositions de l'article 441-1 du code pénal.

La carte d'identification jointe n'a pas de date limite de validité. Cependant, à défaut d'une nouvelle déclaration d'aptitude au vol, la carte d'identification de l'ULM deviendra invalide 24 mois après la date d'établissement de l'accusé réception joint.

Avant cette date, une nouvelle déclaration d'aptitude au vol pourra être réalisée:

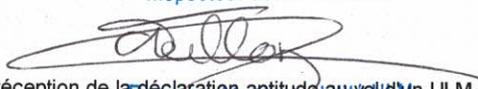
- par internet, sur le service en ligne «Mon espace ULM» *, (procédure recommandée; dans ce cas l'accusé réception pourra être téléchargé immédiatement).
- ou en transmettant le formulaire de déclaration d'aptitude au vol au bureau local DGAC, avec un préavis de 1 mois.

En cas de cession, la carte d'identification restant quant à elle valable un mois après la date de cession, vous disposez d'un délai de 15 jours pour nous en informer, par recommandé avec accusé réception.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

* « Mon espace ULM » est accessible depuis le site <https://www.ecologie.gouv.fr> (rubrique Politiques publiques > Aviation civile > Aéronefs > ULM introduction)

Pour le Directeur de la Sécurité
de l'aviation civile Nord
Empêché et par délégation
Constantin TEILLON
Inspecteur de Surveillance



PJ : Carte d'identification (1 p.)+ Accusé réception de la déclaration aptitude au vol ULM (1 p.)

Enquête de satisfaction sur les services de la DGAC dans le domaine des ULM

La DGAC est soucieuse d'améliorer la qualité de ses services.

Pour nous aider dans cette démarche, nous vous remercions de bien vouloir consacrer quelques instants à répondre au questionnaire accessible à partir du lien suivant:

<http://enqueteur.dgac.developpement-durable.gouv.fr/index.php/78667?lang=fr>

ACCUSE DE RECEPTION DE LA DECLARATION D'APTITUDE AU VOL D'UN ULM

Conformément aux dispositions de l'article 5-1 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM, la DGAC accuse réception de la déclaration d'aptitude au vol de l'ULM :

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|-------------------------|-------|
| Appellation ou type | Swift Light-PAS+ (avec parachute) | | |
| Code d'identification | B103SF01358L - 0 | | |
| N° de série (ULM de série) | 95 | Marque d'identification | 59EAN |
| Lieu d'attache | MAUBEUGE - ELESMEs - LFQJ (59) | | |

effectuée par :

| | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| NOM & Prénom ou raison sociale | VAN PEE Guido |
| Adresse | Meesberg n° 31 B-3220 HOLSBEK |

Cet accusé de réception est délivré en considération de la seule déclaration du postulant, sans que celle-ci ait fait l'objet d'une quelconque vérification par les services de l'aviation civile.

Il doit accompagner à tout instant la carte d'identification de l'ULM. Dans le cas où la carte d'identification mentionne des informations différentes, ce sont les informations du présent accusé, valables à la date mentionnée en bas du document, qui prévalent.

A défaut d'une nouvelle déclaration d'aptitude au vol, la carte d'identification de l'ULM deviendra invalide à compter du **12/02/2025**.

Avant cette date, la déclaration d'aptitude au vol peut être réalisée :

- par internet, sur le service en ligne « Mon espace ULM »*, (procédure recommandée ; dans ce cas l'accusé de réception pourra être téléchargé immédiatement).
- en envoyant le formulaire de déclaration d'aptitude au vol au bureau local DGAC, avec un préavis de 1 mois.

* « Mon espace ULM » est accessible depuis le site <https://www.ecologie.gouv.fr> (rubrique Politiques publiques > Aviation civile > Aéronefs > ULM introduction)

Accusé réception émis le 13/02/2023

Informations valables à la date du 12/07/2023

ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS D'UN ULM (CLASSES 2 à 4)

Articles 3 et 11 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM

Contexte

Ce formulaire est joint à (renseigner la ligne correspondante) :

① une demande de fiche d'identification : de série non de série

② une déclaration de modification majeure de l'ULM :

59 - EAN
Marques d'identification

Cocher la case si l'ULM n'a pas encore de marques d'identification :

Éléments descriptifs de l'ULM

| | | | |
|--|--|---|--|
| Constructeur : AERIANE | | Appellation/modèle : Swift Light - PAS | |
| Classe : | <input type="checkbox"/> 2 - pendulaire <input checked="" type="checkbox"/> 3 - multiaxe <input type="checkbox"/> 4 - autogire | Occupant(s) : <input checked="" type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 | |
| Masse à vide de référence | Masse à vide maximale | Masse maximale | Equipements spéciaux |
| 95 kg | 100 kg | 191 kg | <input type="checkbox"/> parachute de sécurité <input type="checkbox"/> coque, flotteurs <input type="checkbox"/> train rentrant |
| V ₅₀ (CAS) | VNE | Capacité réservoir(s) | |
| 39 km/h | 120 km/h | 0 litres (Pas de réservoir) | |
| Aile, rotor (classes 2 et 4) | | Voilure (classe 3) | |
| Fabricant | Modèle/référence | Type de voilure ¹ | Surface alaire/rotorique |
| | | AILE VOLANTE RIGIDE | 12,5 m ² |
| Moteur | | Charge alaire/rotorique (à la masse max.) | |
| | | 15,3 kg/m ² | |
| Marque | Modèle | Type ² | Puissance maximum ³ |
| GEIGER ENGINEERING | HPD 12 | ELECTRIQUE | 12 kW |
| | | Consommation horaire ⁴ | Limitation ⁵ |
| | | litres/h | 2200 tours/min |
| Hélice(s) | | | |
| Marque | Modèle/référence ⁶ | Matériau | Nbre de pales |
| HELIX | H25K D:114m | COMPOSITE | 2 |
| | | Pas variable | Limitation ⁵ |
| | | <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non | 2200 tours/min |
| | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | tours/min |
| | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | tours/min |
| | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | tours/min |
| | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | tours/min |
| | | <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non | tours/min |
| Activités particulières | | | |
| <input type="checkbox"/> EA <input type="checkbox"/> LP <input type="checkbox"/> LC <input type="checkbox"/> TC <input type="checkbox"/> HL <input type="checkbox"/> RB <input type="checkbox"/> PUL <input type="checkbox"/> RP <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OA <input type="checkbox"/> AU (préciser): | | | |
| | | EA : épandage agricole LP : largage de parachutiste LC : largage de charges TC : transport de charges à l'élingue HL : hélihélicoptère RB : remorquage de banderoles PUL : remorquage de PUL RP : remorquage de planeur LI : lutte contre l'incendie. OA : observation aérienne nécessitant un dispositif spécifique AU : autre | |
| Dossier d'utilisation | | Titre ou référence du manuel d'utilisation ⁷ | |
| | | Swift Light E | |
| | | Titre ou référence du manuel d'entretien | |
| | | HPD 12 MANUELS: Swift Light PAS + E DRIVE | |

(1) Aile basse, aile haute, biplan etc.

(2) Pistons à essence/2 temps, pistons diesel, turbopropulseur, électrique

(3) Puissance maximale au banc frein

(4) Facultatif pour les classes 3 et 4 si utilisation d'un forfait carburant

(5) Régime maximal défini par le fabricant du moteur ou de l'hélice

(6) Préciser aussi le diamètre

(7) Recommandé pour les monoplaces non de série et obligatoire en cas de cession.

Signature

Je déclare la sincérité des informations ci-dessus et avoir été informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi.

Date :

16/04/2023

Nom, prénom, signature (et cachet de la société, le cas échéant) :

VAN PEE Guido

Ce formulaire doit être signé par le demandeur de la fiche d'identification ou la personne (titulaire ou demandeur de la carte d'identification) déclarant la modification majeure, selon le cas (la signature de ce formulaire ne peut pas être déléguée à un représentant).

Ce formulaire doit être joint à la demande de fiche d'identification ou à la déclaration de modification majeure, selon le cas.

CARTE D'IDENTIFICATION ULM

| ULM | | | |
|---|---|--|--------------|
| Appellation ou type | | Swift Light-PAS+ (avec parachute) | |
| Code d'identification | B103SF01358L | Marque d'identification | 59EAN |
| N° de série (ULM de série) | 95 | Date initiale d'identification | 13/02/2023 |
| Lieu d'attache | Voir l'AR de la déclaration d'aptitude au vol | | |
| Titulaire de la présente carte d'identification | | | |
| Identité | VAN PEE Guido né(e) le 30/12/1953 | | |
| Adresse | Voir l'AR de la déclaration d'aptitude au vol | | |

1 - Conformément aux dispositions de l'article R.133-1-2 du code de l'aviation civile, l'ULM identifié ci-dessus est exempté de l'obligation d'obtenir un document de navigabilité pour être utilisé pour la circulation aérienne.

2 - Ce document n'est valable que sur le territoire de la République Française.

3 - La durée de validité de la présente carte d'identification est illimitée sous réserve que cette carte soit accompagnée d'un accusé réception émis depuis moins de 24 mois par l'administration à réception d'une déclaration du postulant indiquant que son ULM est apte au vol.

4 - En cas de cession, une nouvelle carte d'identification doit être demandée. Le détenteur de la carte doit indiquer sur celle-ci la mention «cédé» et la date de cession et remettre au nouveau postulant une déclaration relative à l'état de l'ULM ainsi que les documents associés à l'ULM. Il doit informer de la cession, dans un délai de quinze jours, par recommandé avec accusé de réception, l'autorité ayant délivré la carte. La carte reste valide pendant un mois après la date de cession de l'ULM.

5 - La présente carte d'identification est invalide :

- si elle n'est pas accompagnée d'un accusé réception émis depuis moins de 24 mois par l'administration à réception d'une déclaration du postulant indiquant que son ULM est apte au vol, ou
- si l'ULM n'est plus apte au vol, ou
- en cas de cession, un mois après la date de cession

6 - La présente carte d'identification doit être accompagnée:

- de la fiche d'identification ou du formulaire de référence du dossier technique de l'ULM
- de l'accusé réception de la déclaration d'aptitude au vol, daté de moins de 24 mois.
- d'une licence de station d'aéronef si l'ULM est équipé d'émetteurs radioélectriques.

Pour le Directeur de la Sécurité
de l'aviation civile Nord
Empêché et par délégation
Constantin TEILLON
Inspecteur de Surveillance


Responsable Navigabilité ULM

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile
Carte d'identification illimitée établie le : 13 Février 2023
(annule et remplace toute version précédente)
Document délivré le : 12 Juillet 2023

Visa de l'autorité

DÉCLARATION DE MODIFICATION MAJEURE ULM (CLASSES 2 à 6)

Article 11 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM



R8-ULM-F505
 version 27/06/2019

Titulaire de la carte d'identification

Nom : **VAN PEE GUIDO**
 (nom / prénom ou raison sociale)

titulaires multiples* (joindre le formulaire R8-ULM-F201 sauf si ce formulaire, ou un équivalent, a été déjà transmis à la DGAC)

Adresse : **MEESBERG n°31
 B. 3220 HOLS BEEK**

Téléphone : **0032 475 9834 82**

Courriel : **guido.vanpee@thirypaints.be**

* Si les cotitulaires n'ont pas donné délégation à l'un d'eux, ils doivent tous signer le présent formulaire

ULM modifié

Marques d'identification : **59** - **EAN** (ne rien inscrire si l'ULM ne possède pas encore de marques d'identification)

Constructeur, modèle : **AERIAME, swift light-PAS** N° de série (si applicable) : **95**

Modification

Numéro (au choix du demandeur : par ex. [nom]-[num] ou [marques]-[num], avec num = 001, puis 002) : **E001**

Personne/organisme ayant réalisé la modification : **JÉRÔME ANDRÉ-DUMONT**

Description : **INSTALLATION D'UNE MOTORISATION ELECTRIQUE
 "E-DRIVE"**

Éléments descriptifs de l'ULM modifié : j'atteste que l'ULM est conforme aux éléments descriptifs fournis en pièce jointe.

Sections ① et ② ci-dessous : renseigner seulement la ou les section(s) qui vous concernent

① Demande de nouvelle carte d'identification : changement du code d'identification

Cette section ne concerne que les ULM de série dont la modification est prévue par le constructeur sur une autre fiche d'identification que celle mentionnée sur la carte d'identification de l'ULM. Ce est une autre révision de la fiche.

Je demande la mise à jour de la carte d'identification afin qu'y soit mentionnée le code d'identification suivant :

Numéro de la fiche d'identification :

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---------|
| a | b | c | d | e | f | Rév. n° |
| | | | | | | |

ou numéro du formulaire de référence de dossier technique (FRDT, selon arrêté du 17 juin 1986) :

| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Rappel : la carte d'identification actuelle reste valide pendant 2 mois après la date de signature du présent formulaire, sous réserve d'être accompagnée d'une copie de la déclaration de modification majeure (éléments descriptifs de l'ULM modifié).

- J'atteste que les conditions d'installation de la modification définies par le constructeur ont été respectées et, le cas échéant, que la documentation d'utilisation et d'entretien a été mise à jour.
- J'atteste que l'ULM modifié est entièrement conforme aux éléments descriptifs de la fiche d'identification (ou au FRDT) ci-dessus :

oui

non (il y a des différences entre l'ULM et la fiche) : renseigner la section ② ci-dessous

② Déclaration de conformité aux conditions techniques applicables

Cette section concerne tous les ULM sauf les ULM de série dans le cas où l'ULM modifié est entièrement conforme aux éléments descriptifs d'une fiche d'identification du constructeur (voir la section ① ci-dessus).

J'atteste

- que l'ULM modifié satisfait aux conditions techniques de navigabilité suivantes :
 - conditions techniques définies au § 7 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM
 - conditions techniques complémentaires¹ liées à une utilisation ou des caractéristiques de conception nouvelles ou inhabituelles :

| Caractéristiques particulières | Conditions techniques complémentaires |
|--|---------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Aucune : l'ULM ne présente pas de caractéristique particulière d'utilisation ou de conception nécessitant des conditions techniques complémentaires. | |
| <input type="checkbox"/> Parachute de secours | PS éd.1 du 23/06/2004 * |
| <input type="checkbox"/> Train rentrant | TR éd.1 du 31/03/2003 * |
| <input type="checkbox"/> Hélice à pas variable | HPV éd.1 du 31/03/2003 * |
| <input type="checkbox"/> Aptitude au remorquage de planeurs | RP éd.1 du 22/12/2011 * |
| <input type="checkbox"/> Hélicoptères ultralégers | code HUL éd. 1 du 13/03/2012 |
| <input type="checkbox"/> Autre ² : | |

* téléchargeables sur <https://www.ecoloque-solidaire.gouv.fr/ulm-introduction#e7>

Cocher une des 2 cases

Cocher au moins une des cases

J'atteste (suite) :

- que la modification n'impacte pas la hauteur minimale de vol à laquelle le niveau sonore est inférieur ou égal à 65 dB(A) (défini dans les conditions fixées par l'arrêté du 24 février 2012 relatif au bruit émis par les ULM) ou bien qu'une nouvelle hauteur minimale de vol a été déterminée et, le cas échéant, indiquée dans le manuel d'utilisation.
- tenir les justifications correspondantes à la disposition des autorités.

Rappel : une copie des éléments descriptifs joints au présent formulaire doit accompagner à tout instant la carte d'identification de l'ULM.

(1) Conformément à l'article 8-1 de l'arrêté du 23 septembre 1998 modifié relatif aux ULM, le ministre peut imposer des conditions techniques complémentaires (CTC) pour prendre en compte une utilisation ou des caractéristiques de conception nouvelles ou inhabituelles par rapport aux pratiques de conception sur lesquelles reposent les conditions techniques applicables du § 7 de l'instruction du 24 juin 2019 relative aux ULM.

(2) Le tableau ci-dessus liste les conditions techniques complémentaires prédéfinies. Le demandeur doit contacter le pôle DSAC/NO/NAV (ulm@aviation-civile.gouv.fr) si son ULM présente d'autres caractéristiques nouvelles ou inhabituelles susceptibles de nécessiter la définition de conditions techniques complémentaires.

Signature

Je déclare

- que l'ULM modifié est apte au vol
- la sincérité des informations ci-dessus et avoir été informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi
- avoir été informé que mes informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé*

Date :

16/04/23

Nom, prénom, signature (et cachet de la société, le cas échéant) :

Guido VAN PEE



* Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 "RGPD" et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 "Informatique et Libertés", vous êtes informé que les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité de traiter votre demande selon la réglementation applicable à l'activité. Pour toute information relative à ce traitement et pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au pôle DSAC/NO/NAV de la DGAC (50 rue Henry Farman, 75720 Paris Cedex 15 - ulm@aviation-civile.gouv.fr), au correspondant du délégué à la protection des données de la DGAC (sg-dpd-dgac-bf@aviation-civile.gouv.fr) ou consulter les informations disponibles sur <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>.

Documents à joindre

| | |
|--|---|
| Dans tous les cas | <input checked="" type="checkbox"/> éléments descriptifs de l'ULM modifié (formulaires R8-ULM-F002 à F004, selon la classe) <input checked="" type="checkbox"/> fiche de pesée à jour |
| En cas de demande de nouvelle carte d'identification (changement de la référence de la fiche constructeur) | <input type="checkbox"/> copie de la fiche d'identification (ou du FRDT) référencé(e) à la section ① « Demande de nouvelle carte d'identification : modification du code d'identification » <input type="checkbox"/> formulaire R8-ULM-F501 de déclaration d'aptitude au vol |
| Dans le cas de titulaires multiples | <input type="checkbox"/> formulaire R8-ULM-F201 listant les cotitulaires et, le cas échéant, accordant délégation à l'un d'eux (sauf si ce formulaire, ou un équivalent, a déjà été transmis à la DGAC) |

Ce formulaire et ses pièces jointes doivent être adressés au bureau régional de la DGAC territorialement compétent pour le lieu d'attache de l'ULM. Coordonnées disponibles sur <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ulm-introduction#e9>.

9

Note : les ULM pour lesquels des limites de centrage ont été définies doivent utiliser une fiche de pesée permettant de calculer, en plus de la masse, le centrage à vide. Voir par exemple le guide OSAC P61-11 « Pesée et centrage des aéronefs de l'aviation générale » disponible sur <http://www.regles-osac.com/OSAC/fascicules.nsf>.

ULM

Marques d'identification: **59** - **EAN** (ne rien inscrire si l'ULM ne possède pas encore de marques d'identification)
 Constructeur, modèle : **AERIANE, Swift light-PAS** N° de série (si applicable) : **95**
 Carburant : essence/2-temps gasoil/kérosène autre : **PAS DE CARBURANT** Quantité inutilisable de carburant : **0** litres

Dernière pesée

⚠ Les données ci-dessous doivent correspondre à une pesée réelle de l'ULM concerné (numéro de série) : il ne peut s'agir seulement de données extrapolées d'une pesée réalisée sur un autre appareil.

Date : **16/04/23** Lieu : **MAUBEUGE** Pesée réalisée par : **JÉRÔME ANDRÉ DUMONT ET GUIDO VAN PÉE**

Description de l'ULM pesé
 Carburant : aucun (*) uniquement la quantité inutilisable autre (*) : litres
 Autres fluides : quantité maximale quantité manquante (*) : kg
 (huile, liquide refroidissement moteur, fluide hydraulique)
 Moteur (préciser modèle) : **ELECTRIQUE BRUSHLESS HPD-12**
 Hélice (préciser modèle) : **HELIX H25K**
PARACHUTE GALAXY GRS4 1240
ANEMOMETRE ANALOGIQUE
ALTIMETRE/ VARIOMETRE BRÄUNIGER

Résultat de la pesée
84,6 kg

(*) ⚠ il faut alors préciser la correction à apporter dans le tableau ci-dessous :

| Corrections pour le calcul de la masse à vide (voir le guide en page 2) | Correction de masse |
|--|--|
| Si la quantité de carburant lors de la pesée était différente de la quantité inconsommable : Ex : inconsommables = 5 l : si carburant pesé = 0 l → correction = + 5 l x 0,7 = +3,5 kg si carburant pesé (ex : plein) = 50 l → correction = - (50-5) x 0,7 = -31,5 kg | <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> + kg |
| Si la quantité de fluides (huile, liquide refroidissement moteur, fluide hydraulique) lors de la pesée était inférieure à la quantité maximale : Ex : quantité manquante de fluide = 0,5 kg → correction = +0,5 kg | <input type="checkbox"/> + kg |
| Autre (préciser) : | <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> + kg |
| Masse à vide au jour de la pesée : | <input type="checkbox"/> kg |

① + somme des corrections

Modifications postérieures à la dernière pesée

| Date | Modifications apportées à l'aéronef | Impact sur la masse * |
|----------------------|--|---|
| Exemple : 01/07/2019 | Installation d'un transpondeur modèle XXX (y compris câblage et antenne) | <input type="checkbox"/> - <input checked="" type="checkbox"/> + 1,2 kg |
| | | <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> + kg |
| | | <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/> + kg |

* déterminé par pesée de l'équipement seul, sauf si on dispose d'informations précises et fiables sur sa masse

suite au verso

Masse à vide actuelle de l'ULM : _____ kg
 ② + somme des modifications

Signature

Je déclare la sincérité des informations ci-dessus et avoir été informé que toute fausse déclaration peut être punie par la loi.
 Date : **16/04/23** Nom, prénom, signature (et cachet de la société, le cas échéant) : **VAN PÉE Guido**